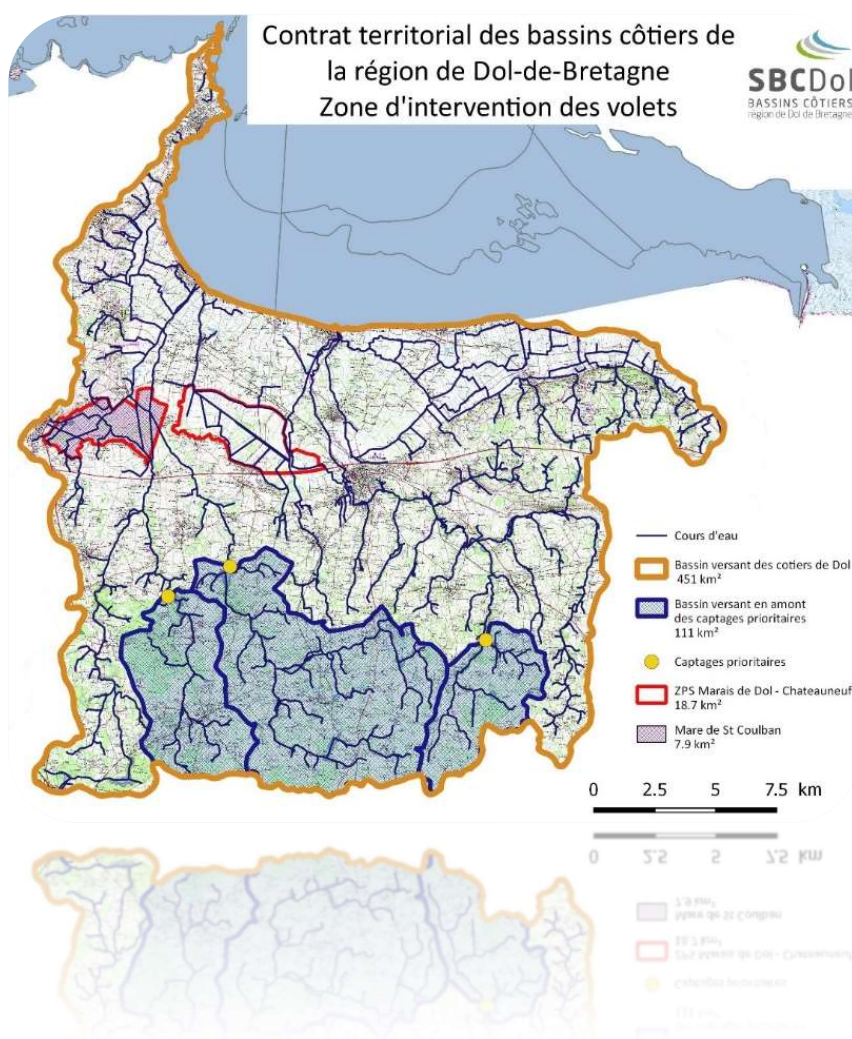


2022 - 2024

Contrat territorial Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Annexe 1 – FEUILLE DE ROUTE



Rédacteur – SBCDoI

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDoI)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières – 35120 DOL DE BRETAGNE
☎ 02.57.64.02.54 - ✉ contact@sage-dol.fr - www.sbcdol.fr

I. Plan d'actions prioritaires 2022-2024

Le programme d'actions du contrat territorial 2022-2024 comporte quatre volets d'interventions et représente un montant financier de 5 458 749.32 € : Milieux aquatiques 1 850 696.48 € (report actions 2021 non effectuées), Pollutions diffuses 791 100 € et Acquisitions foncières 789 000 €. Le montant d'aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne s'élève à 1 256 566 €. Les projets d'Aménagement Foncier Agricole Foncier Environnemental pour l'eau intègrent le contrat pour un montant de 2 027 952,84 €.

Volet restauration des Milieux aquatiques (toutes maitrises d'ouvrages)

Prévisionnel	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
Animation CT&MAQ (1 ETP)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Secrétariat (0,3ETP)	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	21 000,00 €
Communication	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	7 200,00 €
Animation générale - Etude Bilan	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Animation MAQ (1 ETP)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €
Etude travaux	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
Restauration travaux	734 602,16 €	374 016,00 €	370 918,32 €	1 479 536,48 €
Indicateurs travaux	4 740,00 €	4 740,00 €	9 480,00 €	18 960,00 €
Global MA (TTC)	838 742,16 €	502 156,00 €	509 798,32 €	1 850 696,48 €

Volet Qualité de l'eau et Protection de la ressource

Prévisionnel	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
Animation générale et spécifique (0,3ETP)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €
Secrétariat (0,2ETP)	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	36 000,00 €
Sensibilisation	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Indicateurs	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	58 500,00 €
Animation agricole collective	15 000,00 €	15 000,00 €	21 000,00 €	51 000,00 €
DPR2	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	108 000,00 €
Autres diag	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	54 000,00 €
Accompa. Des. Méca, MAEC, Phytos (PSE)	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €	198 000,00 €
Réseau technique pour désherbage méca collectif	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	36 000,00 €
Expérimentation couverts	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
Dispositifs tampons	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
Action collective Blé noir	18 720,00 €	18 720,00 €	18 720,00 €	56 160,00 €
Accompagnement blé noir	12 480,00 €	12 480,00 €	12 480,00 €	37 440,00 €
Global QEPR (TTC)	261 700,00 €	261 700,00 €	267 700,00 €	791 100,00 €

Volet Acquisition de parcelles sensibles

Prévisionnel	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
Acquisition zones humides	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	240 000,00 €
Acquisition zones humides et parcelles à risque fort	120 000,00 €	160 000,00 €	200 000,00 €	480 000,00 €
Animation 0,20 ETP	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €
SIG 0,05 ETP	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
Global	223 000,00 €	263 000,00 €	303 000,00 €	789 000,00 €

Volet Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental pour l'eau

Prévisionnel	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
AFAFE - Etude Géomètre Landal	218 159,20 €	218 159,20 €	218 159,20 €	654 477,60 €
AFAFE - Etude Géomètre Mireloup	357 825,08 €	357 825,08 €	357 825,08 €	1 073 475,24 €
AFAFE - Etude Impact Landal	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
AFAFE - Etude Impact Mireloup	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Global QEPR (TTC)	675 984,28 €	675 984,28 €	675 984,28 €	2 027 952,84 €

II. Moyens humains : animation dimensionnement méthode

Le SBCDoI, porteur de projet

La structure dispose d'une directrice/coordinatrice du SAGE, d'un chargé de mission eau et milieux aquatiques, d'une chargée de communication et d'une responsable administrative. Les deux dernières personnes sont mutualisées entre SAGE et Contrat territorial. La structure assure le pilotage du projet, l'animation et la concertation pour la coordination des différents partenaires. Elle suit l'avancement du programme d'actions pour son évaluation à mi-parcours et en fin de projet.

La **coordination entre le SAGE et le contrat territorial** est assurée par la directrice du SBCDoI. La **coordination entre les volets du contrat** est assurée par le chargé de mission eau et milieux aquatiques du SBCDoI.

Le coordinateur du contrat (SBCDoI)

Le chargé de mission eau et milieux aquatiques (0.5 ETP) assure la coordination du contrat et son articulation avec les autres politiques publiques qui touchent le grand cycle de l'eau. En lien avec les autres animateurs, il prépare et anime le comité de pilotage et les commissions techniques. Il réalise les bilans annuels et s'assure de la mise en œuvre des actions et des indicateurs. Il pilote la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat, à mi-parcours de la stratégie. Plus globalement, il représente le porteur de projet localement et participe à la mise en œuvre des actions de sensibilisation, communication et d'animation prévues au contrat en lien étroit avec la chargée de communication du SBCDoI. Enfin il entretient des relations privilégiées avec les services de l'état et les partenaires institutionnelles. Il assure également le suivi et la mise en œuvre de grands travaux de restauration au sein du contrat à hauteur de 0.5 ETP en lien avec l'animatrice du volet milieux aquatiques

L'animatrice du volet milieux aquatiques (SBCDoI)

La technicienne milieux aquatiques du SBCDoI porte ce rôle. Elle assure la mise en œuvre des travaux « milieux aquatiques » prévues au contrat ainsi que le suivi administratif et financier des actions. Elle prépare et anime la commission thématique sur les milieux aquatiques et organise la médiation et l'information auprès des riverains. Elle réalise les bilans annuels et la mise en œuvre des indicateurs afin de rendre compte au comité de pilotage, et aux EPCI-FP concernées du déroulement des actions « milieux aquatiques ». Plus largement, elle gère la base de données du contrat et assure un appui technique aux travaux en cours d'eau (riverain, EPCI-FP, aménageurs public) ainsi qu'une veille environnementale.

Récapitulatif des moyens humains SBCDoI dédiés au contrat :

Coordination / Animation du volet milieux aquatiques : 1 ETP → pris en charge par le contrat

Mis en œuvre de travaux de restauration de cours d'eau : 1 ETP → pris en charge par le contrat

Secrétariat : 0,3 ETP → pris en charge par le contrat

L'animatrice du volet pollutions diffuses et volet acquisition foncière (EPSM)

L'animatrice assure la mise en œuvre des actions « protection de la ressource et qualité de l'eau » prévues au contrat et portées par EPSM à hauteur de 0.3 ETP. Elle s'assure de la complémentarité des actions portées par EPSM avec, d'une part l'expérimentation de développement du blé noir menée par l'entreprise Ter-Qualitechs et d'autre part les opérations d'Aménagement, Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) portés par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. Elle assure le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires. Elle prépare et anime la commission thématique sur la protection de la ressource et la qualité de l'eau et assure la médiation et l'information auprès des riverains et des exploitants. Elle réalise les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs afin de transmettre les bilans au coordinateur du contrat territorial. L'animatrice entretient des relations privilégiées avec le SBCDoI, les services de l'Etat et les partenaires institutionnels. Enfin, l'animatrice rend compte au porteur de projet, au comité de pilotage, du déroulement des actions « qualité de l'eau et protection de la ressource ».

L'animatrice met en œuvre la stratégie d'acquisition foncière définie au sein du contrat. Il assure une veille foncière et se rapproche des propriétaires des parcelles concernées. Une concertation globale autour du projet final de gestion est menée avec le propriétaire et les exploitants pour chaque acquisition projetée. Les acquisitions réalisées dans ce cadre doivent être suivies d'actions de gestion. Elle finalise le plan de gestion

des surfaces acquises, permettant de limiter le transfert des phytosanitaires, de maintenir leur fonctionnalité pour la protection de la ressource en eau. Elle réalise les bilans annuels et la mise en œuvre des indicateurs afin de rendre compte au comité de pilotage, et aux EPCI-FP du déroulement des acquisitions foncières.

Récapitulatif des moyens humains EPSM dédiés au contrat :

Animation du volet pollution diffuse : 0,3 ETP → pris en charge par le contrat

Animation du volet acquisition foncière : 0,2 ETP → pris en charge par le contrat

Secrétariat : 0,2 ETP → pris en charge par le contrat

Animation SIG : 0.05 ETP → pris en charge par le contrat

L'animateur du volet acquisition foncière (FDC 35)

L'animateur met en œuvre la stratégie d'acquisition foncière définie au sein du contrat. Il assure une veille foncière et se rapproche des propriétaires des parcelles concernées. Une concertation globale autour du projet final de gestion est menée avec le propriétaire et les exploitants pour chaque acquisition projetée. Les acquisitions réalisées dans ce cadre doivent être suivies d'actions de gestion. Il finalise le plan de gestion des surfaces acquises, permettant de maintenir le caractère humide du marais et de favoriser la biodiversité. Il réalise les bilans annuels et la mise en œuvre des indicateurs afin de rendre compte au comité de pilotage, et aux EPCI-FP du déroulement des acquisitions foncières. L'animateur entretient des relations privilégiées avec le SBCDoI, le Conservatoire du Littoral, les services de l'Etat, et les partenaires institutionnels.

Récapitulatif des moyens humains FDC35 dédiés au contrat :

Animation du volet acquisition foncière : 0,5 ETP → hors contrat, pris en charge par la FDC35

Secrétariat : 0,15 ETP → hors contrat, pris en charge par la FDC35

L'entreprise Ter-Qualitechs

Le conseiller technique, en lien avec EPSM, informe le monde agricole de la volonté de développer localement la culture de blé noir en réponse à la forte demande agro-alimentaire. Il sélectionne les exploitations répondant aux critères du cahier des charges pour construire un réseau de producteurs en privilégiant l'amont des retenues d'eau potables. Il anime et accompagne ce groupe d'exploitants dans l'implantation et la culture du blé noir en ciblant des parcelles sensibles aux transferts de polluants vers le cours d'eau. Il réalise les bilans annuels et la mise en œuvre des indicateurs afin de rendre compte au comité de pilotage du déroulement de cette expérimentation.

Récapitulatif des moyens humains Ter-Qualitechs dédiés au contrat :

Animation de l'expérimentation : 0,22 ETP → pris en charge par le contrat

L'animation du volet Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental pour l'eau et les milieux aquatiques (CD35)

L'équipe d'animation assure la mise en œuvre des opérations d'AFAFE ayant pour objectif premier l'amélioration de la qualité des eaux en amont des captages de Mireloup et de Landal portées par le CD35 et des actions telles que prévues au contrat. Elle s'assure de la complémentarité des actions avec celles portées par Eau du Pays de Saint Malo, le SBCDoI et Ter-Qualitechs dans le cadre du contrat. Elle assure le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires. Elle prépare et présente les éléments du volet AFAFE lors de la commission thématique dédiée, et assure la médiation et l'information auprès des communes, propriétaires et exploitant-es. Elle réalise les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs afin de transmettre les bilans au coordinateur du contrat territorial. Elle entretient des relations privilégiées avec le SBCDoI, Eau du Pays de Saint MALO, les services de l'Etat et les partenaires institutionnels. Enfin, elle rend compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des opérations d'AFAFE.

Récapitulatif des moyens humains CD35 dédiés au contrat :

Animation du volet AFAFE : 1 ETP (réparti sur plusieurs agents) → hors contrat, pris en charge par le CD35

III. Définition des choix opérationnels

La mise en œuvre du programme d'actions 2022-2024 du contrat est conforme à la stratégie territoriale 2019-2024 et respecte, par volet d'action, l'organisation suivante :

Volet restauration des Milieux aquatiques (toutes maitrises d'ouvrages)

Pour agir sur la restauration et de protection des secteurs en tête de bassin versant (Axe n°1), des actions seront réalisées sur les masses d'eau situées en amont des retenues d'eau potable : Meleuc amont, Bief Jean amont, Landal.

Pour réactiver la fonctionnalité des cours d'eau par la restauration de l'hydromorphologie, des actions seront réalisées sur le Guyoult amont et aval, le Bief Jean aval, le Meleuc aval, le Cardequin, le Guilloche, des petits affluents de La blanche (amont de secteur à enjeux conchyliculture), et sur l'interface marais/cours d'eau.

Des actions issues de la programmation 2019-2021 seront reconduites. Leur temps d'émergence était important et des contraintes techniques, climatiques se sont présentées. Pour la programmation 2022-2024, 25 sites d'intervention ont été choisis. Pour chacun, les actions retenues doivent définitivement corriger les altérations de l'hydromorphologie observées afin d'atteindre le bon état écologique de ces secteurs des masses d'eau. Plusieurs types de travaux peuvent être mis en œuvre sur un même site.

Les typologies d'actions seront les suivantes :

- Reconnecter le cours d'eau à sa nappe d'accompagnement par une remise en fond de vallée dans le cas de cours d'eau déplacé de leur talweg,
- rehausser le fond du cours d'eau par recharge en granulats dans le cas de sur-creusement,
- reméandrer l'écoulement dans le cas de cours d'eau rectifiés lors des remembrements,
- effacer des plans d'eau pour restaurer la continuité écologique et limiter l'évaporation dans le cas des plans d'eau sur cours,
- diversifier les écoulements dans le cas des cours d'eau recalibrés,
- restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau Liste 2
- limiter l'accès du bétail au lit du cours d'eau.

Volet protection de la ressource en eau

Les objectifs à atteindre sur la durée de la stratégie territoriale 2019-2024 ont été définies ainsi :

Objectifs agricoles :

- 100% des agriculteurs des bassins versants contactés au moins 1 fois pendant la durée du contrat ;
- Mise en place d'une mesure curative (aménagement ou MAEC) sur toutes les parcelles sur lesquelles une solution existe pour réduire le risque de transfert ;
- Réduction de 25% de l'IFT herbicides et hors herbicides.

Objectifs non agricoles :

- Instaurer une culture de protection de l'eau sur les bassins versants de production d'eau potable ;
- Communiquer sur l'arrêt de l'emploi des pesticides non agricoles ;

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'animation agricole du contrat 2022-2024 s'attachera à contacter et informer prioritairement les exploitants des zones vulnérables définies en 2017 par le diagnostic des pressions agricoles et conforté par le suivi complémentaire de la qualité de l'eau. Le travail de 2019-2021 a mis l'accent sera mis sur les diagnostics de parcelles à risques (DPR2) des exploitations en amont des retenues de Landal et Mireloup, en lien avec l'étude d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), les MAEC, les actions collectives désherbage mécanique du maïs, couverts végétaux et systèmes herbagers. En 2022, la démarche s'oriente vers :

- Bassin versant de Beaufort : la priorité sera donnée aux diagnostics individuels dans l'objectif de réduire l'usage des pesticides sur les sous bassins versants les plus contributeurs. Un plan d'actions sera établi avec les propriétaires volontaires qui pourra comprendre : les pratiques culturales, l'aménagement des parcelles, voire la contractualisation MAEC si le territoire est éligible. En parallèle, le dispositif PSE est en test sur ce bassin versant et concerne 36 agriculteurs.

- Sur l'ensemble des trois bassins versants Mireloup-Beaufort-Landal : les actions d'accompagnement au développement du désherbage mécanique du maïs et des couverts végétaux se poursuivent. Ainsi que des actions collectives : lancement de l'expérimentation de développement de culture de blé noir, Groupe DEPHY 30000 orienté vers le 0 phyto, actions collectives désherbage mécanique, couverture précoce des sols, culture de méteils, test de culture de Silphie.

Volet Acquisition foncière et gestion intégrée des parcelles en amont des captages AEP d'EPSM

La dynamique engagée porte sur l'acquisition de parcelles à risque de transfert phytosanitaires et sur les zones humides. L'enjeu est de pouvoir activer un levier foncier pour concrétiser la mise en place de zones tampons pour y limiter l'usage et le transfert des molécules de pesticides. L'avantage secondaire est l'amélioration du stockage de l'eau dans les parcelles pour une meilleure restitution progressive au cours dans un rôle de « château d'eau naturel du bassin versant ».

Une communication active aura lieu prioritairement sur Beaufort (Hors AFAFE) afin de conduire des acquisitions à l'amiable en associant étroitement les exploitants. EPSM proposera aux exploitants agricoles des baux environnementaux pour la gestion de ces parcelles.

Volet Acquisition foncière et gestion intégrée du site de la FDC35

Le secteur concerné par cette action est le marais de Dol situé au sein du site Natura 2000 Baie du Mont Saint Michel. L'action de la FDC35 sera menée en priorité dans la zone de la mare de Saint Coulban afin de concentrer la maîtrise foncière sur un secteur où la gestion des niveaux d'eau optimale pour le fonctionnement du marais est facilitée par la présence de vannes à clapets.

Les actions consisteront à l'acquisition foncière de zones humides pour garantir, avec des exploitants locaux, une gestion par pâturage extensif ou fauche tardive sans intrant, la gestion des niveaux d'eau restaurant les fonctionnalités hydrologiques du marais. L'ensemble de ces actions sera mené par une démarche amiable avec les propriétaires et les exploitants, en concertation avec les acteurs locaux et le comité de pilotage du contrat.

Volet Aménagement, Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental pour l'eau et les milieux aquatiques porté par le CD35

Ce volet comporte 2 opérations d'AFAFE ayant pour objectif premier l'amélioration de la qualité des eaux en amont des captages prioritaires de Mireloup et de Landal, notamment par le rapprochement des parcelles agricoles autour des sièges d'exploitation et la réalisation de travaux connexes. Suite à la réalisation des études d'aménagement (diagnostic environnemental, foncier et agricole), les arrêtés préfectoraux de prescriptions environnementales ont été pris et les opérations ont été ouvertes fin 2021 par le CD35 sur les périmètres d'AFAFE.

Sur les années 2022-2024 va se dérouler la phase opérationnelle (classement des terres, co-construction des projets de plans parcellaires et de programmes de travaux connexes). Comme prévu par le Code rural, cette phase s'appuiera sur des marchés de géomètres agréés et de bureaux d'études en environnement, portés par le CD35. Elle sera pilotée par les Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF) et sera réalisée en concertation avec les communes, propriétaires, exploitant-es, acteurs locaux et partenaires. Des consultations et enquêtes publiques sont également prévues par le Code rural.

Les travaux connexes seront réalisés en fin d'opération (donc après le contrat actuel 2022-2024).

IV. Suivi et évaluations

Indicateurs d'effets à l'échelle du BV : Suivi annuel de la qualité des eaux par un réseau mutualisé

Cinq opérateurs possèdent des réseaux de suivi qualité de l'eau : Agence Régionale de Santé, Agence de l'eau (station DCE), stations département 35 (Station Réseau complémentaire), EPSM en amont de ces captages et le SB CDol en amont des 2 bassins versants orphelins. La DREAL possède une station de mesure des débits sur le Guyoult qui est complémentaire à l'analyse des suivis qualité.

Le département d'Ille-et-Vilaine s'est positionné en 2018 comme intermédiaire centralisateur des données avant transfert à la DREAL. Le SBCDol a ainsi pu adapter un réseau de suivi complémentaire afin de tendre vers un réseau efficace.

Celui-ci pointe les symptômes du territoire mais aussi met en avant les effets des actions entreprises. Ce réseau sera un indicateur fort en complétant le bilan annuel à l'échelle du bassin versant.

Ce réseau est réactualisé chaque année en fonction des opportunités, des budgets et des besoins sur le bassin versant.

Indicateurs spécifiques

Chacun des volets du contrat aura des indicateurs spécifiques. Ces indicateurs pourront être des indicateurs de moyens, de résultats d'actions mais aussi des indicateurs d'effets sectoriels.

Chaque année, un bilan est effectué puis transmis aux partenaires. Pourront être intégrés dans ces bilans : les sites d'interventions ayant fait l'objet de travaux, les relevés d'évolution du milieu avec les chiffrages des travaux réalisés, l'analyse des effets de restauration par site sur des indicateurs biologiques (IPR, I2M2, Carhyce, IBD, IBMR...), le nombre de diagnostics d'exploitations, la surface de zones humides acquise, le nombre d'éléments de sensibilisation (articles de presse, animations, expositions, formations) avec l'estimation du nombre de personnes touchées, l'état de la qualité des eaux en amont des captages prioritaires... Des indicateurs mutualisés pourront être utilisés au cours de la démarche et des indicateurs issus d'autres projets pourront être intégrés au bilan (exemple : évolution du linéaire de haie à travers l'AFAFE (CT) et les programmes Breizh Bocage (hors CT) ...).